

# COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 6 décembre 2001

**Présidence : Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président**

**La Municipalité est au complet.**

**Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les représentants de la presse et le public présent.**

### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames DONKER Magrieta, DUFOUR Jeanine, GILLIERON Anne-Louise, GIROUD Anne, MARTIN Frédérique, PITTET Véronique, RESIN Eliane; Messieurs ALLEYN Christian, ARRIGONI André, AYMONIER Raymond, CHATELAIN Roland, COSANDEY Patrick, DE COPPET Alexis, FAVRE Robert, KELLER Paul, KLAUS Jean-Louis, LEVAILLANT Jacques, MORISETTI Alain, SARTORETTI Dominique, TROYON Jean-François.

Excusés :

Mesdames DONKER Magrieta, DUFOUR Jeanine, MARTIN Frédérique; Messieurs ARRIGONI André, AYMONIER Raymond, CHATELAIN Roland, KELLER Paul, KLAUS Jean-Louis, LEVAILLANT Jacques, SARTORETTI Dominique, TROYON Jean-François.

Arrivé après l'appel :

Monsieur Robert FAVRE.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2001**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

### 3. ASSERMENTATION

Pour pourvoir au remplacement de Monsieur Sacha NICOLOFF, démissionnaire, le Bureau du Conseil communal s'est adressé à :

- à Mademoiselle Claudine GIROUD, née en 1981, étudiante, domiciliée à la rue St-Georges 44, à Yverdon-les-Bains, première des viennent ensuite de la quatrième liste complémentaire de viennent-ensuite du parti Solidarité et Ecologie.

Mademoiselle Claudine GIROUD est priée de s'avancer jusqu'à la table du Bureau pour la prestation de serment.

Le Président donne lecture de l'article 6 du Règlement. Il prie la nouvelle Conseillère, Mademoiselle Claudine GIROUD, de lever la main droite et de prononcer "je le promets" à l'appel de son nom.

- Mademoiselle Claudine GIROUD : "Je le promets".

#### **Monsieur le Président**

Je vous félicite, Madame la Conseillère. Je vous remets le règlement de notre Conseil et vous invite à prendre place dans la salle.

### 4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Vous avez constaté que notre scrutateur, Monsieur Paul KELLER, est absent et excusé pour cette séance. Il est remplacé par Monsieur Jean-David CHAPUIS, scrutateur suppléant.

\* \* \* \* \*

En date du 26 novembre, je recevais la pétition suivante :

*Pétition de soutien à l'engagement d'une éducatrice de rue.*

*Les enseignants soussignés ont été sensibilisés, lors de la journée pédagogique du 14 novembre 2001, au travail énorme et important effectué par l'animateur de rue, Monsieur Mehdi MESSADI. Rendus ainsi conscients de l'ampleur et de la complexité de cette action, ils demandent au Conseil communal d'œuvrer le plus rapidement possible à l'engagement d'une*

*éducatrice de rue, complément professionnel indispensable à la tâche accomplie par Monsieur MESSADI.*

Cette pétition est signée par plus d'une centaine d'enseignants.

Lors de sa dernière séance, votre Bureau a décidé de transmettre cette pétition à l'étude d'une commission, plus précisément à la commission qui a été chargée de l'étude du préavis N° 26.

\*\*\*\*\*

En date du 20 novembre, je recevais un guide à l'intention des femmes et des hommes politiques du canton de Vaud concernant l'accueil de jour de la petite enfance. Ce guide est à votre disposition sur mon bureau.

\*\*\*\*\*

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- une question de Monsieur Roland FAVRE ;
- une interpellation, une motion et une question de Madame Damaris BRASEY ;
- une question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET.

## 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE (C / 6)

### **Monsieur le Président :**

Je propose de prendre acte ce soir de la communication C / 6 concernant le plan des dépenses d'investissement. Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à transmettre à ce Conseil ?

### **Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :**

Il n'y a pas d'autres communications, Monsieur le Président.

**6. PREAVIS N° 22, CONCERNANT LES REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGEE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2000 (MONSIEUR XAVIER MARTI, PRESIDENT DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport Monsieur Xavier MARTI ne donne lecture que des conclusions de son rapport

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur le Président :**

Je vous prie de prendre votre préavis. Nous allons passer en revue les différentes réponses de la Municipalité aux observations de la Commission. Si vous souhaitez intervenir, faites-le en levant la main à l'observation concernée. Je vous rappelle avant de commencer que toutes les réponses municipales ont été acceptées par la Commission de gestion. Il n'y aura donc pas de discussion systématique à chaque observation. Nous commençons.

Personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :** personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission de gestion,  
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1.- :** Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées ;

Article 2.- Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2000.

Article 3.- Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2001.

**7. PREAVIS N° 23, CONCERNANT CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'320'000,-- POUR DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CAMPING DES IRIS (MONSIEUR ROBERT FAVRE, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Robert FAVRE ne donne lecture que des conclusions dudit rapport.

La Commission était composée de :

Madame Martine FREY TAILLARD et Messieurs Daniel HOFMANN, Pierre-André MICHOU, Claude-Alain ROMAILLER, Bernard SCHALLENBERGER remplaçant Peter OTHENIN-GIRARD, Raymond AYMONIER, Jean-François CEVEY, Jean-Jacques HERZOG et Robert FAVRE.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER donne lecture des conclusions de son rapport de minorité.

**Monsieur le Président :**

La discussion ne pouvant s'ouvrir que sur la proposition municipale ou les différents articles qui la composent, je propose de poursuivre et de discuter les conclusions du rapport de minorité à l'article 1. Je vous lis donc l'article 1.

Nous sommes donc en présence d'une proposition de refus de ce préavis N° 23 et, par conséquent, de cet article 1.

**La discussion est ouverte sur la proposition de refus de l'article 1 :**

**Monsieur Pierre-André MICHOU :**

Est-il possible de demander le vote à bulletin secret ?

**Monsieur le Président :**

La votation à bulletin secret a lieu si le tiers des membres présents le demande. Je vais donc faire voter cette proposition.

**Résultat** : le vote à bulletin secret est accepté par **28** voix pour (81 présents à l'appel, le tiers des membres présents est de 27).

La discussion reste cependant ouverte sur cette proposition de refus de l'article 1.

**Madame Damaris BRASEY :**

Pour aller un petit peu dans la discussion déjà, j'avais quelques questions concernant, à la page 4, *Coût et financement CFC 2 : Bâtiment, maçonnerie, constructions préfabriquées, etc. Fr. 760'000.-* Je pose déjà la question :

- pouvez-vous étayer ce montant qui m'a l'air si important pour un camping alors que si on regarde une villa, on peut en faire presque 2 à ce prix-là.

J'aimerais avoir un peu plus d'explications.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je réponds à la fois au rapport de minorité et à la question posée tout à l'heure.

Tout d'abord, en ce qui concerne la réponse à la question posée par Madame la Conseillère BRASEY, une villa est une construction tout à fait différente des deux bâtiments qui vous sont proposés. Les installations sanitaires dans une villa ne sont évidemment pas du tout les mêmes que celles qui sont nécessaires pour un camping.

Cela dit, à l'abri de toute précipitation, la Municipalité s'est, à plusieurs reprises ces dernières années, penchée sur le problème du camping des Iris, sous l'angle de l'exploitation, avec une interrogation sur la privatisation, sous l'angle de nouveaux aménagements, ou encore sous un angle plus global qui est celui qui peut être mis en relation avec l'aire située entre Thièle et Mujon.

La première constatation est que l'offre de la ville est gravement insuffisante pour les campeurs et leurs familles. Le Gîte du Passant, à l'époque où la réflexion a été faite, était sous-dimensionné et le camping communal des Iris présente un état de vétusté qui confine au délabrement.

URBAT a déposé un rapport à la Municipalité le 29 août 2000. L'étude a tout d'abord constaté l'indigence des bâtiments, en particulier ceux d'accueil et de service du camping. Le bâtiment « administratif » est sous-équipé, beaucoup trop exigü, composé d'une entrée qui ne permet pas aux groupes d'attendre à l'abri, et d'un bureau grand comme un mouchoir de poche. Le logement de fonction frise l'indécence ; il est mal éclairé, mal ventilé, sans véritables sanitaires. La partie « commerciale » n'est guère meilleure.

Il est ainsi apparu que tout était à refaire et la Municipalité a considéré qu'il fallait conserver les connotations familiales et modestes du camping des Iris, en favorisant la convivialité par un langage architectural de type bungalow ou des constructions modulaires en bois.

La Municipalité a demandé à une petite commission, composée de Madame Christiane LAYAZ, Vice-Syndique, de Messieurs MOREND et ROBYR, respectivement Commissaire de police et chef du Service des bâtiments, de déposer un rapport sur les orientations à retenir. Trois postulats ont été dégagés dans le rapport du 20 novembre 2000 :

- il faut maintenir la solution d'hébergements forains de type camping à Yverdon-les-Bains ;
- la ville doit concentrer ses efforts sur un site pour ne pas entrer dans une politique de saupoudrage et aussi par réalisme financier ;
- 2 sites peuvent être considérés : le camping existant des Iris et le futur camping entre Thièle et Mujon.

A cet égard, il fallait choisir. La Municipalité a considéré que le camping des Iris jouit d'une position stratégique, à proximité immédiate de la plage et de la piscine. Son caractère familial en fait un lieu très apprécié des habitués comme des hôtes de passage.

Quant au futur camping Thièle-Mujon, situé sur le site d'hébergement de l'Exposition nationale, il faudra attendre pour pouvoir l'aménager.

Un certain nombre d'investisseurs privés se sont offerts pour exploiter le site Thièle-Mujon. Ce secteur se prête bien à une privatisation. Il faut partir de zéro, réaliser d'importants investissements, assumer des frais importants de fonctionnement et d'entretien.

En revanche, le maintien du camping des Iris en mains communales est apparu comme étant une mission d'utilité publique. Il est plus facile de redonner son lustre perdu aux Iris que de se lancer dans une nouvelle opération. Il y a d'autres motifs sur lesquels je reviendrai. La Municipalité a choisi de porter ses efforts sur le camping des Iris.

Le 6 mars 2001, le rapport déposé en vue du réaménagement de ce camping, avait un coût qui avoisinait les deux millions. La Municipalité a décidé de demander un deuxième rapport,

inférieur dans son montant, ce qui fut fait mais le coût était encore trop élevé de telle sorte qu'il fut décidé, en Municipalité, de fixer un montant plafond de 1,3 million, en demandant à URBAT de nous présenter ce qu'il était possible réaliser avec un tel montant plafonné. C'est ainsi que le projet qui vous est soumis a été adopté par la Municipalité.

En bref, la question de la privatisation a déjà été posée plusieurs fois. Elle ne l'a, à ma connaissance, jamais été par votre Conseil, qui n'a jamais déposé une motion ou une interpellation ou une question dans ce sens. La question pouvait se poser mais il fallait le faire en temps utile, c'est-à-dire avant que les installations ne deviennent inutilisables. Aujourd'hui, alors que le projet est choisi et tout près d'aboutir, il ne s'agit plus de se poser des questions de nature existentielle qui auraient dû être résolues en amont, mais il s'agit de réaliser ce qui doit l'être pour que l'offre de la ville corresponde à l'image que l'on veut donner d'Yverdon-les-Bains. A cet égard, Expo.02 ou non, il n'est pas possible de continuer avec les installations existantes.

La décision de la Municipalité tient en résumé dans les points suivants :

- La privatisation concerne au premier chef Thièle-Mujon.
- La solution actuelle au camping des Iris, c'est-à-dire un camping communal, donne satisfaction aux utilisateurs.
- Cette solution est rentable.
- Il y a un fond de renouvellement qui n'est plus alimenté ces dernières années mais dans lequel il y a un montant de 1,6 million de telle façon que, comptablement, cette réalisation est déjà amortie. Certes, la ville devra emprunter et payer des intérêts. Mais, outre le fait que cela ne devrait normalement pas être le cas et que ce fonds aurait au contraire dû être productif d'intérêts, ces mêmes intérêts à payer seront rémunérés par le rendement du camping.
- En outre, depuis le changement de tenancier de l'épicerie-buvette, le chiffre d'affaires a augmenté, le tenancier donne satisfaction et cette activité lui permet de nourrir sa famille

Les constructions provisoires proposées dans le rapport de minorité ne sont pas adéquates. Le type de construction porta-cabine est exactement à l'opposé de l'image qu'on désire donner à ce camping.

Enfin et surtout, l'octroi d'un droit de superficie, pour un minimum de 30 ans, maximum 90 ans, renouvelable, ce minimum de 30 ans entrave de façon exagérée les possibilités d'intervention des autorités communales dans ce secteur. La Municipalité et le Conseil communal ne doivent pas se lier les mains dans un secteur aussi sensible que ce bord du lac très proche du centre-ville. La seule façon de conserver cette liberté et cette indépendance



dans les options à prendre dans ce secteur stratégique est que la ville reste propriétaire et qu'elle loue les installations.

En outre, il ne faut pas s'illusionner sur les possibilités de rendement d'un droit de superficie. Le prix peut et doit être adapté à l'activité commerciale qui est développée sur le terrain. Mais il faut se rappeler que cette activité se déroule sur une petite moitié de l'année.

En conclusion, la Municipalité vous demande d'accorder ce crédit.

**Monsieur Pierre-André MICHOU** :

Je crois que ces explications ont été assez claires. Juste, étant signataire du rapport de minorité, je précise que celui-ci n'entre pas en question sur un deuxième camping qui est en effet un projet entre Thièle et Mujon qui peut se réaliser une fois mais, vu l'état du terrain on ne sait même pas si ce sera possible une fois ou l'autre.

Concernant l'autre point qui dit qu'il est peut-être trop tard pour intervenir maintenant, c'est clair que l'on aurait pu déposer une motion plus tôt, mais la Commune, la Municipalité sait très bien que l'état du camping était désastreux et la preuve, c'est que les soumissions ont été lancées au mois d'août et c'est seulement au mois d'octobre que l'on a reçu un préavis. En général, c'est plutôt l'effet inverse : on reçoit d'abord un préavis avant les soumissions. Il y a quand même quelque chose qui est un petit peu froissant. Certes, il faut que le camping soit accueillant pendant l'Expo.02, mais là, on nous presse de nouveau de faire quelque chose qui, à mon avis, correspond peut-être à une demande, mais qui ne va pas embellir le camping ; c'est juste pour un confort au niveau de l'accueil, ce qui est très important, mais le camping en lui-même ne va pas être embelli vu qu'il n'y a pas de travaux prévus au niveau des sanitaires qui, eux aussi, laissent un petit peu à désirer par rapport au standard de camping que l'on voudrait avoir.

Maintenant, concernant les études, certes, une étude a été faite, comme Monsieur le Municipal nous l'a précisé, mais est-ce qu'une étude approfondie a vraiment été faite concernant le rendement, la planification, la gestion par des entreprises qui ont l'habitude de gérer ceci ? Je crois qu'on a la preuve, dans des campings avoisinants d'Yverdon, qu'un camping peut très bien rapporter de manière intéressante pour une ville sans qu'elle ait à s'engager. Là, il faut rappeler que la Commune gagne quelque chose. Je tiens quand même à vous dire qu'en page 5 on est très succinct au niveau de ce qu'elle rapporte parce qu'on nous dit qu'il y a un versement annuel au fonds de quelque Fr. 120'000.- donc on ne nous a pas donné des calculs précis et ce rendement est dû au fait que l'on investit un montant quand même assez important.

Il faut aussi se rappeler que ce montant de Fr. 1'320'000.- concerne une première étape. D'autres étapes suivront. On ne sait pas encore ; il n'y pas de plan d'investissement dans la communication C / 6 – ce n'est pas précisé. C'est donc un petit peu flou.

Concernant le droit de superficie de 30 ans, je ne sais pas si me trompe mais à la plage, juste à côté, on a octroyé un droit de superficie pour le restaurant. En plus, Monsieur le Municipal vient de nous dire que l'activité du camping doit perdurer à Yverdon. Je trouve un petit peu bizarre que, d'un côté on nous dise que l'activité doit perdurer mais que l'on ne veut pas octroyer un droit de superficie de 30 ans parce qu'il faut toujours que l'on puisse, au cas où, récupérer le terrain.

Voilà, et puis se faire des illusions sur la gestion, je ne crois pas qu'il faut se faire des illusions. : il y a beaucoup de campings autour du lac de Neuchâtel; ce sont des campings qui fonctionnent très bien et je crois qu'il y a des entreprises privées, entre autres installées à Yverdon-les-Bains, qui sont tout à fait capables de le faire.

Voilà pourquoi je pense qu'il faut maintenir ce refus de préavis de manière à ce qu'une étude vraiment plus approfondie puisse être faite.

Concernant l'Expo.02, je m'excuse d'être un petit peu long. Je pense que les pavillons provisoires sont la solution car en effet ils ne tiennent pas debout. On parle d'un porta-cabine, ce n'est peut-être pas nécessairement du porta-cabine. Il existe des pavillons provisoires qui sont très bien habillés et on peut même les habiller avec des façades en bois, ajourées, je l'ai vu, cela se fait ; cela pourrait très bien remplir son devoir pendant cette période, le temps que l'Expo se fasse, le temps que l'on calme le jeu et que l'on trouve une solution définitive et rentable pour tout le monde.

### **Monsieur André PERRET :**

Personnellement, je veux vous inviter à entrer en matière sur ce préavis et à ne pas essayer de prendre des mesures de type façades provisoires à court terme. Nous aurons vraiment l'air d'être une vraie réserve d'indiens.

J'aimerais quand même rappeler qu'à l'époque, le camping était géré par des privés, si vous vous souvenez, en tout cas pour ceux qui sont les plus anciens de ce Conseil, et que cette gestion, finalement, n'avait pas été une réussite. La Commune avait dû reprendre ce camping. Elle avait investi de l'argent à l'époque, l'avait monté en camping 4 étoiles. Il a eu un certain renom dans le cadre d'Yverdon.

Je rappelle aussi le fait que la Commune puisse maîtriser le camping, cela lui permet aussi de maîtriser le coût des nuitées. Si on veut avoir une politique à ce niveau-là pour attirer les gens sur Yverdon, il y a cette possibilité-là si on maîtrise finalement la gestion du camping.

Je rappellerai aussi qu'il y a la maîtrise de l'entretien et du renouvellement des installations. C'est vrai que nous avons, ces dernières années, abandonné un renouvellement important parce qu'on se rendait compte que nos installations arrivaient en bout de vie. Cela devenait trop onéreux de les entretenir de manière approfondie pour essayer de garder la qualité

4 étoiles du camping. Il fallait faire le pas de la réhabilitation de ces anciens bâtiments ; c'est le pas qui nous est proposé.

Je rappelle aussi et c'est un point auquel j'aimerais que l'on torde le cou car c'est un à priori que l'on entend régulièrement : une personne qui est responsable d'un camping communal n'est à priori pas moins compétente qu'une personne responsable d'un camping privé. Si on trouve la bonne personne, que ce soit un groupe privé ou un groupe communal, nous aurons une bonne gestion. Je crois que c'est à ce niveau-là que l'on doit pousser ses efforts et je fais confiance à la Municipalité qui, avec un outil neuf, pourra – je ne connais pas le responsable actuel du camping et je ne peux donc pas dire quelles sont ses qualités – si le cas échéant était tel qu'il faille changer de responsable, trouver, avec les installations neuves, les gens compétents pour gérer ce camping.

Je vous invite à entrer en matière en votant l'article 1.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Pour répondre à Monsieur PERRET, nous sommes entrés en matière. Nous n'avons pas demandé la non-entrée en matière. Et je dirais que je ne crois pas que les élèves du pavillon DE BUDE se considèrent pour autant comme des indiens, mis à part peut-être leurs jeux de récréation.

Pour Monsieur TREYVAUD, je dirais que je ne crois pas qu'après avoir investi les sommes qui nous sont demandées aujourd'hui pour ce camping on puisse envisager par la suite une autre affectation.

J'insiste et je demande donc que ce préavis soit refusé.

**Monsieur Pierre-André MICHOD :**

Pour répondre à Monsieur le Conseiller PERRET, certes, il a été repris par la Commune, on a investi pour en faire un 4 étoiles, il ne l'est pas resté. Cela veut donc dire que la gestion n'a pas permis de maintenir un 4 étoiles. Deuxièmement, pour ce qui est de tordre le cou à des idées préconçues, je vais personnellement tordre le cou à une autre idée préconçue : ce n'est pas parce qu'il s'agit de privés que les prix vont s'enflammer. Pour un camping, il y a un prix logique par rapport à un certain nombre d'étoiles, par rapport à une qualité de services.

Monsieur le Commissaire MOREND l'a dit à la commission, le camping fonctionne très bien. Certes, ce n'est pas parce qu'il fonctionne très bien que l'on va tripler les prix. Je crois que l'on ne peut pas se permettre de dire que c'est parce que l'on va mettre des privés que l'on n'aura plus un contrôle sur les prix. Un gestionnaire, qu'il soit privé ou public, sait très bien qu'il y a une notion d'offre et de demande. Par rapport à la capacité du camping et à ses prestations, un certain prix est fixé. Jamais vous n'aurez des prix qui vont s'enflammer parce

que c'est un camping privé. Et cela, je crois que c'est aussi tordre le cou à des idées complètement préconçues.

Concernant le gestionnaire : on ne parle pas du gérant du camping. En effet, les gérants sont tout à fait capables, qu'ils soient employés communaux ou pas, c'est une question de volonté.

Mais là, je m'insurge quand j'entends cette notion du prix et de contrôle du prix. Je crois que toute entreprise, dans le privé comme dans le public, sait fixer un prix ; il y en a que l'on peut faire et d'autres que l'on ne peut pas faire par rapport à une prestation.

Je maintiens ma position.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Brièvement, j'aimerais répondre sur certains points.

Tout d'abord, le Pavillon de BUDE, qui a été offert à la Commune par la Ville de Genève, et qui permet d'abriter 8 classes, a tout même coûté Fr. 1'300'000.-. La comparaison avec le Pavillon DE BUDE est un peu hasardeuse s'agissant d'un bâtiment de camping.

Pour en revenir aux propos de Monsieur MICHOU, qui se demande si l'étude de rentabilité a été faite sérieusement, je réponds : « oui ! » La Municipalité a procédé à une étude tout à fait sérieuse. Si vous étiez d'un avis différent, il vous appartiendrait de le prouver. On se fonde sur quelques années d'exploitation qui nous permettent de dire que ce camping est rentable et qu'il le sera davantage encore à l'avenir puisque la Municipalité a décidé d'augmenter les prix dans une mesure modeste, un franc par nuitée, grosso modo, mesure qui reste encore inférieure à la moyenne des nuitées des campings situés dans les environs. Il y en a à Fr. 8.-, le nôtre était à Fr. 4.--, on l'a monté à Fr. 5.-; il y en a d'autres à Fr. 6.-, c'est donc dans un mouchoir de poche que se situent les prix pour une nuitée.

Monsieur le Conseiller MICHOU a également parlé de la deuxième étape. Le rapport fait effectivement allusion à une deuxième étape qui consisterait à essayer de réaménager, à faire un peu d'ordre sur le terrain qui entoure les bâtiments dont nous vous proposons aujourd'hui la construction. Cette deuxième étape n'est pas au plan des investissements. En prenant en compte les réflexions émises dans le cadre de la Commission, la Municipalité a considéré que la deuxième étape, qui ne présentait pas un caractère d'urgence, pouvait être reportée à des jours meilleurs.

Enfin, la Municipalité n'est pas opposée, sur le principe, à la privatisation d'un camping, mais elle considère - et je ne reviendrai pas très longuement sur ce que je vous ai dit tout à l'heure - que le camping qui pourrait être aménagé sur les terrains situés entre Thièle et Mujon et qui sont affectés pour cela, se prêterait mieux à une privatisation que le camping que l'on connaît. D'une manière générale, lorsque l'on procède à une réfection des bâtiments, on ne change pas nécessairement la structure juridique de l'immeuble. Ce n'est pas parce que l'on procède à une

rénovation ou à une reconstruction absolument nécessaire et indispensable pour l'image de la ville. Vous avez parlé d'urgence, à propos de l'Expo, de précipitation en ce qui concerne la Ville - je crois qu'il vous faut conserver à l'esprit l'image que la ville va donner aux utilisateurs de ce camping à une période où il y aura encore plus de monde que d'habitude à Yverdon-les-Bains.

Ces diverses réflexions devraient vous amener à accorder le crédit qui vous est demandé.

**Monsieur Pierre-André MICHOU** :

J'aimerais réagir aux propos de Monsieur TREYVAUD. Je n'ai en effet pas participé aux travaux de cette étude et je ne peux peut-être pas prouver si elle est bonne ou pas. Je ne sais pas si on a vraiment pris l'avis de tous les professionnels et c'est le seul doute que j'émet.

Concernant les travaux et le plan d'investissement, je trouve qu'il y a de nouveau là une contraction car on dit que ce camping n'offre plus les prestations nécessaires pour avoir au moins un 3 ou un 4 étoiles ; les travaux prévus dans ce préavis ne vont pas redonner les étoiles au camping. Il faut donc prévoir encore des travaux si on veut absolument que ce camping s'améliore, soit une bonne image pour la ville. En plus, comme vous l'avez dit, avec encore plus de monde pendant l'Expo.02, les sanitaires souffriront terriblement parce qu'ils ne sont pas adéquats pour une utilisation complète du camping. Je trouve qu'il y a donc là une contradiction et nous serons obligés, dans peu de temps, de refaire des travaux parce que cela ne suffira pas. Et ce n'est pas la réfection de la buvette et de la réception qui vont redonner des étoiles au camping, bien au contraire.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD** :

C'est un camping 3 étoiles et non un 4 étoiles. Je ne vois pas où est la contradiction. Il me paraît important que l'accueil soit convenable. Je crois qu'il y a une autre erreur dans les propos de Monsieur MICHOU, et je le prie de bien vouloir me répéter où il voit une contradiction.

**Monsieur Pierre-André MICHOU** :

La contradiction était dans le fait que vous avez dit que d'autres investissements ne sont pas prévus au plan des investissements.

Comme j'ai la parole, je la garde un moment. Au niveau des étoiles, même avec 3, actuellement, il ne les a pas et les étoiles d'un camping ne sont pas données uniquement sur sa réception et sa buvette. Rappelons que la buvette est également un établissement public ouvert à tout le monde. Le camping en lui-même est un espace de sécurité, de verdure, c'est le nombre de mètres carrés, savoir si on y met des voitures ou pas; je rappelle entre parenthèses qu'il y a quand même une certaine aberration, quand on a un si beau terrain, de laisser nombre de mètres carrés à disposition des voitures. Il y a beaucoup de gens qui louent des voitures qui

ne rentrent pas dans les campings avec ; c'est quand même plus agréable que de rester collé à sa caravane et c'est cela aussi, une notion d'étoiles. De toute façon, si on veut améliorer cette prestation, il y a des investissements à faire que vous ne pouvez pas nier. Il y a quand même des choses à améliorer, surtout si le camping va dans sa dimension définitive qui englobe les nouveaux terrains.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Merci de m'avoir remis sur la voie. J'aimerais vous dire ceci : tout d'abord, que l'on aménage ou non les terrains situés autour des bâtiments, cela n'a strictement rien à voir avec les avantages d'une solution qui soit publique ou privée. Ces aménagement devront être faits un jour. Je suis le premier d'accord avec vous, c'est d'ailleurs moi qui vous l'ai dit en commission, que la disposition, la façon dont ce camping est organisé s'agissant de l'occupation des terrains n'est pas adéquate ; on a l'impression que les campeurs veulent à la fois dormir sous une tente, mais aussi dans leur voiture. Généralement, ils attachent leur tente à leur voiture et, si possible, ouvrent encore le coffre de leur voiture pour y attacher leur tente et augmenter ainsi encore l'espace à leur disposition. Un camping bien aménagé devrait permettre de séparer les voitures de tentes, tout en faisant en sorte que les voitures ne soient pas trop éloignées de façon que leur propriétaire n'ait pas besoin de faire la garde à côté durant la nuit pour s'assurer que personne ne vient lui causer des dommages.

Ce problème d'organisation peut être réglé indépendamment de tout investissement et ne devrait pas coûter trop cher. Dans tous les cas, des investissements majeurs sur les terrains situés à côté des bâtiments ne sont, du point de vue de la Municipalité, pas urgents. Il serait peut-être délicat de les entreprendre avant l'Expo. Etant donné l'affluence qu'il y aura l'année prochaine dans la ville, les risques de devoir les refaire sont certains.

Du point de vue de la Municipalité, nous estimons qu'il est indispensable de faire quelque chose avant la saison prochaine et que même sans l'Expo, il aurait de toute façon fallu faire quelque chose. On ne peut pas tout faire en même temps parce qu'il y a des raisons budgétaires qui font que dans cette ville on ne peut pas avoir tout, tout de suite mais qu'il est nécessaire d'étager et d'avoir un programme des investissements. C'est la raison pour laquelle nous procédons de la façon que nous vous avons indiqué. La réfection des bâtiments d'accueil, d'entrée, de service et administratifs du camping constitue une étape majeure de la revalorisation de cet emplacement.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je suis content d'entendre Monsieur TREYVAUD dire que ce n'est pas terrible comme c'est actuellement et que cela ne changera pas pendant l'Expo. Où je ne suis pas tout à fait d'accord, c'est quand Monsieur le Municipal fait miroiter quelque part qu'il y aurait une possibilité entre Thièle et Mujon qui serait plus aisée pour privatiser. On voit actuellement les problèmes qu'il y a sur le site de l'Expo avec les terrains et je crois que l'on devrait vraiment s'inquiéter aussi peut-être de ces terrains là-bas avant de les proposer à des privés.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Je m'excuse d'interrompre un peu la discussion sur le fond, mais j'ai juste une question. Un doute s'est installé tout à l'heure. Monsieur le Conseiller PERRET a proposé d'entrer en matière, Monsieur le Conseiller ROMAILLER a dit qu'on y était. Or, pour ceux qui vont voter tout à l'heure, selon que l'on est dans un cas ou dans l'autre, on va devoir voter oui ou non, selon que l'on est pour ou contre, ou vice-versa, enfin, c'est assez compliqué. J'aimerais quand même savoir si on est entré en matière ou non ?

**Monsieur le Président :**

Nous sommes donc entrés en matière. Nous discutons actuellement la proposition de refuser le préavis 23 et plus particulièrement actuellement l'article 1. Nous sommes effectivement entrés en matière sur ce préavis.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Cette proposition n'est pas un amendement ?

**Monsieur le Président :**

C'est un refus de l'article 1.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Donc, si je veux voter oui à l'article 1 ...

**Monsieur le Président :**

Je vous expliquerai la procédure en temps voulu.

**Monsieur Pierre-André MICHOU :**

Cela n'avait plus rien à voir avec une privatisation ou pas. J'aimerais quand même relever une chose. Certes, on a de l'argent à disposition ; le fonds existe. Je crois que si on parle de réaménagement au bord du lac, on en est tous conscient : après l'Expo, il faudra faire quelque chose ; on ne va pas laisser ces terrains vides puisque théoriquement tout devrait être démonté. Je crois quand même que le but de la ville a souvent été dit, c'est de ramener les Yverdonnois au bord du lac, faire quelque chose pour que le lac soit vivant. Ceci est un projet qui doit concerner tous les Yverdonnois. Un camping amène en effet du tourisme – je suis bien placé pour savoir ce que c'est d'amener du tourisme – amène des taxes de séjour, pourquoi devrait-il être financé par la Ville alors que la Ville devrait donner des priorités pour

des investissements qui font profiter plus la ville. Et je relève quand même un petit point qui a été dit par Monsieur le Syndic il y a quelques sessions, lorsque nous parlions d'une passerelle – je ne reviens pas sur la passerelle, parce qu'il est trop tard pour la faire – mais je me souviens que Monsieur le Syndic avait dit que toutes les solutions étaient envisageables, même celle de demander à des privés de financer une passerelle. Personnellement, je trouve qu'il y a une contradiction de demander à des privés de financer une passerelle qui est pour tout le monde et puis de dire qu'une commune ne veut pas attendre, pas réfléchir sur une privatisation de camping où là, en effet, tout le monde peut s'y retrouver, autant une commune.

**Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :**

Le point principal pour la ville, Monsieur le Municipal TREYVAUD nous l'a donné. Après avoir fait quand même quelques études, nous n'avons pas lancé cette opération d'amélioration des structures du camping sans faire des calculs de rentabilité, vous pouvez bien l'imaginer. Nous ne sommes quand même pas aussi nuls que l'on pourrait l'imaginer dans ce domaine de la gestion des biens publics, d'une part.

Je crois qu'il faut considérer les choses comme on les a dites tout à l'heure. Ce qui est important à savoir c'est que ce qui peut être rentable pour le privé, l'est aussi pour une commune. Nous en avons donné la preuve à maintes reprises par le nombre d'exercices bénéficiaires que nous avons réalisés dans le cadre de ce camping depuis qu'il a été communalisé.

Il est bon peut-être de dire qu'à rentabilité égale - je ne dis pas que l'on aurait une moins bonne ou une nettement meilleure rentabilité en travaillant avec le privé – rien que là-dessus, on garde la maîtrise totale sur cette opération et sur les terrains. Je crois que nous ne pouvons pas prendre le risque, dans un secteur aussi sensible que celui des Iris de dire : on fait autre chose là et on bloque la situation pour minimum 30 ans. C'est pour cela que la solution palliative de dire que s'il doit y avoir un deuxième camping à Yverdon, ce n'est quand même pas du monde l'utopie. Je rappelle qu'à Grandson, il y a trois campings ; un à Yvonand et un deuxième dans la région qui est celui du VD-8. A peu de choses près, cela fait deux campings sur le même territoire. On peut donc imaginer qu'à Yverdon, et Monsieur MICHOUUD le sait aussi bien que moi, que des promoteurs sont susceptibles de mettre en place un camping dans ce secteur-là.

Je réponds tout de suite à Monsieur ROMAILLER quant à la situation des terrains entre Thièle et Mujon. Il ne faut pas confondre l'état des terrains entre Thièle et Mujon avec ceux de la Place des Fêtes. Les remblayages n'ont pas eu lieu à la même époque. Les lois n'étaient pas les mêmes et les déchets mis en place entre Thièle et Mujon sont des déchets que l'on peut qualifier de maîtrisés, ce qui n'est pas forcément le cas, il faut bien l'admettre de l'autre côté. On en sait quelque chose, et on en saura encore plus d'ici quelque temps.



Quant à la suite des opérations, du côté du Camping des Iris, elle se fera progressivement, parce qu'une fois de plus, nous avons dû hiérarchiser un tout petit peu les interventions financières dans le secteur. Et même si c'est un peu vétuste, c'est propre. C'est acceptable.

Ce qu'il faut savoir, c'est que si nous n'entreprenons rien dans le secteur de l'accueil et de la buvette, on peut tout simplement fermer le camping. Pourquoi ? Parce que sans lieu d'accueil et sans buvette – épicerie, cela n'a plus rien à voir avec un camping et ce que l'on demande d'une utilisation telle que celle d'un camping moderne.

Ce sont également des questions sanitaires, en premier lieu, parce que nous sommes hors normes à ce niveau-là. Nous devons impérativement agir dans ce domaine-là. Ce sont également des questions de sécurité : toutes les installations électriques, de la buvette d'une part, et de l'épicerie d'autre part sont vétustes à un tel point qu'elles sont dangereuses. Nous le savons, nous avons mis les choses plus ou moins en ordre tout en sachant que nous devrions intervenir d'une manière beaucoup plus sérieuse dans ce domaine-là aussi.

C'est pour cela que nous avons choisi une solution définitive et je suis personnellement convaincu, et la Municipalité en même temps, que c'est un bon projet, un projet adapté que nous pouvons réaliser et qui sera peut-être encore moins cher que ce qui est demandé ce soir, on l'espère. En tout cas, au vu des soumissions rentrées, on peut bien l'imaginer et, à partir de ce moment-là, c'est une opération rentable pour la Commune et ce qui peut rapporter pour la Commune, c'est peut-être aussi une bonne opération dans le cadre des finances communales à l'avenir.

#### **Monsieur André PERRET :**

J'aimerais répondre sur un point à Monsieur MICHOU. Il nous a fait une démonstration sur les investissements à faire au profit de gens qui viennent au camping, ou au profit des Yverdonnois. Je rappellerai quand même que le fonds du camping a été alimenté par les campeurs et que si on fait une intervention sur le camping, c'est une sorte de retour sur investissement pour ces campeurs-là. Or, je rappellerai que cet investissement n'est pas prélevé sur les impôts communaux, on est d'accord.

#### **Monsieur Raymond BROCH :**

J'aimerais tout d'abord rassurer notre Syndic : le camping est rentable et sera rentable l'année prochaine sans les Fr. 1'320'000.- que l'on nous demande ce soir.

On nous parle beaucoup d'images ; c'est un mot à la mode. Mais, malheureusement, une image a un coût et, parfois, le Conseil n'est pas d'accord avec la Municipalité.

On pourrait aussi améliorer notre image par exemple dans l'endettement, la sécurité, les travaux : cela, les gens de l'extérieur suivent. On en parle beaucoup dans les journaux. Et

quand Monsieur MICHOU D dit qu'il faudrait davantage pour le camping, je pense que par rapport à la situation de ce camping, c'est effectivement une réalité qu'il faut envisager.

**Monsieur Robert FAVRE :**

Personnellement, je suis quand même un petit peu surpris des réactions de Monsieur le Syndic, dans le sens que l'on veut rester maître de cette superficie, parce qu'on trouve que 30 ans, c'est trop long. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on investit pour combien d'années alors ?

**Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :**

La rentabilité du camping étant avérée, l'amortissement étant fait puisque c'est par prélèvement au fonds que nous allons rentabiliser cette opération et cet investissement de Fr. 1'320'000.-, dès lors, la chose est réglée. La rentabilité suivante, c'est tout bénéfice acquis pour la Commune et le jour où l'on veut élaborer autre chose peut-être dans ce secteur, changer d'une manière peut-être fondamentale et améliorer de manière substantielle certaines places à l'intérieur du périmètre même, on peut intervenir sans autres. Ce ne serait pas le cas du tout si on venait à signer un droit de superficie avec un privé avec lequel on aura passé cette convention-là et avec lequel on serait obligé de faire pendant minimum 30 ans. Je crois que cette solution-là prétérite par trop l'avenir dans ce secteur.

**Monsieur Gérard JUNOD :**

Ce préavis me laisse un arrière-goût. Si je prends le rapport de la Commission, il dit, dans sa conclusion : « *C'est finalement à regrets que la Commission vous propose, etc.* » Ensuite, nous avons un rapport de minorité. Cela fait quand même déjà deux rapports qui ne sont pas tellement chauds au sujet de ce préavis.

Maintenant, si vous vous en souvenez, le rapport de la Commission de gestion en 1999, chargée d'examiner la gestion de la Municipalité de 1998, avait déjà fait état de l'état du camping. Et là, Monsieur le Syndic s'était opposé à tous les travaux en disant qu'il n'y avait pas urgence. Maintenant, on nous dit que l'on ne peut plus continuer comme cela et qu'on va le fermer. Ce qui est étonnant, c'est que la situation, en deux ans, se soit pareillement dégradée. Monsieur le Syndic, je ne comprends pas très bien votre attitude. A l'époque, vous étiez opposé à ces travaux. Personnellement, ce préavis ne me plaît pas du tout et je vous propose de le renvoyer.

**Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :**

Je crois qu'il faut remettre les choses dans leur contexte. A l'époque, quand nous discussions de l'amélioration du camping, nous étions à plus de 2,5 millions. C'est là que j'ai dit que ce n'était pas le moment d'investir autant dans ce secteur-là. Vous avez beau branler la tête, c'est comme cela que ça c'est passé, je peux vous l'assurer. Nous avons revu et corrigé le tir pour

arriver à Fr. 1'320'000.-. A partir de ce moment-là, effectivement, on peut entreprendre certaines démarches, vu la rentabilité du camping et vu ce qu'on peut en attendre, notamment pour l'année prochaine.

**Monsieur Gérard JUNOD :**

J'ai branlé la tête, parce que ce n'est pas de 2,5 millions dont Monsieur le Syndic nous avait parlé à l'époque : il nous avait parlé de 2 millions. Et je vous avais répondu, Monsieur le Syndic si vous vous rappelez, que vous ne pouviez pas nous asséner des chiffres pareils dans la figure alors que nous avons un budget maintenant pour le restaurant de la Plage à Fr. 1'700'000,-- et vous n'étiez pas d'accord avec ces chiffres. Vous avez parlé de 2 millions et pas de 2,5 millions.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je crois que, non pas la plaisanterie, mais la discussion a assez duré. Quelqu'un a demandé le vote à bulletin secret, ce qui a été accepté. J'aimerais maintenant que l'on passe au vote. On a le droit de raconter ce que l'on veut, mais je peux aussi reprendre les choses depuis le début : le préavis, pas terrible, un vœu, qui ne sert à rien, la deuxième partie, sur l'historique du camping, loupe surtout l'importance. Quand je suis arrivé dans les années septante, à Yverdon-les-Bains, le camping était privatisé. Il était loué à un locataire qui le sous-louait à quelqu'un d'autre qui l'a mis dans un état déplorable. C'est à ce moment-là, à la fin du bail, que la Commune avait décidé de le reprendre pour en faire quelque chose de présentable.

On ne va pas recommencer ce cirque, maintenant que les positions sont tranchées, votons et nous verrons bien !

**Monsieur le Président :**

Malgré votre proposition, la discussion est toujours ouverte pour l'instant.

**Monsieur Robert FAVRE :**

Je suis quand même obligé d'intervenir dans le sens que si on regarde autour de nous, je crois qu'aujourd'hui il y a une certaine concurrence au niveau des campings et que même les privés sont obligés de faire diligence afin que tout soit en ordre. Je crois donc que le risque que nous avons vécu il y a 20 ans n'est plus d'actualité.

**Monsieur le Président :**

La discussion n'étant plus utilisée, nous allons donc voter aux bulletins secrets et je prie nos huissiers de les distribuer. Je vous rappelle que nous votons sur la proposition de refuser cet

article 1. Celles et ceux qui acceptent cette proposition de refuser l'article 1 votent OUI ; celles et ceux qui la rejettent votent NON.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je crois que tout le monde sera d'accord avec ma proposition : je crois que nous avons mis en discussion l'article 1.

**Monsieur le Président :**

J'avais mis en discussion la proposition de refus de cet article 1.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je pensais que nous allions voter sur l'acceptation ou non de l'article 1.

**Monsieur le Président :**

Je veux bien faire voter directement sur l'article 1, si vous le voulez, ce sera plus simple. Celles et ceux qui acceptent l'article 1 votent OUI et celles et ceux qui le refusent votent NON.

Madame et Monsieur les huissiers distribuent les bulletins. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

Pause pour le dépouillement de 2100 à 2105.

**Résultats du vote à bulletin secret :**

Bulletins délivrés	:	81
Bulletins rentrés	:	81
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	80

L'article 1 a été accepté par **45** OUI contre **35** NON.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1.-** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réaménagement du camping des Iris ;

**Article 2.-** Un crédit d'investissement de Fr. 1'320'000,-- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3.-** La dépense sera imputée dans le compte N° 3604 « Camping des Iris – URBAT » et amortie par le fonds de renouvellement du camping.

<p><b>8. PREAVIS N° 25, CONCERNANT 1. LA PRESENTATION DU PLAN DECENNAL DE REFECTION DES BATIMENTS SCOLAIRES ; 2. UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'973'000,-- POUR ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE LA 1<sup>ERE</sup> ETAPE DU PLAN DE REFECTION (MONSIEUR YVES VUAGNIAUX, RAPPORTEUR)</b></p>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Yves VUAGNIAUX ne donne lecture que des conclusions de ce document.

La Commission était composée de :

Mesdames PERRET NAGUIB Delphine, remplaçant Monsieur André PERRET, SAUGY Nathalie, GRAND Hélène et Messieurs CHAPUIS Jean-David, BÜTTIKER Roland, SARTORETTI Dominique, WERKLE Michel et VUAGNIAUX Yves.

Monsieur Daniel FIAUX, absent, était excusé.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Patrik DURUZ :**

C'est encore une question de forme. J'aimerais simplement savoir quelle est la différence entre l'article 1, qui consiste en la présentation du plan de décennal des dépenses pour des réfections et le plan d'investissement C / 6 que nous avons reçu et sur lequel nous n'avons pas ouvert la discussion ?

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Il est apparu nécessaire à la Municipalité, vu l'ampleur des montants qui vont vous être demandés au cours des prochaines années, d'avoir une vue d'ensemble de tout ce qui devra être réalisé et de vous présenter, en quelque sorte, un catalogue de tout ce qui devra être fait avec un échelonnement dans le temps.

Si nous ne l'avions pas fait, vous nous auriez dit que nous n'avions pas été suffisamment complets dans nos études, ni donné suffisamment de détails ou pas procédé à suffisamment d'investigations. Vous avez ici, un plan qui vous donne le coût global de tout ce qui devra être entrepris étant précisé que dans l'investissement, il s'agit d'un plan beaucoup plus détaillé que le plan d'investissement ne peut le faire.

S'agissant du crédit demandé, c'est une fraction du montant total du coût de l'opération. Pour les autres montants, la Municipalité reviendra devant vous avec de nouveaux préavis.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

J'abonde dans le sens de la Municipalité. Je suis pour ma part très contente et je trouve très positif que l'on pose des plans pareils.

Cela prouve que l'on n'éteint pas des feux, que l'on sait où l'on va et je trouve que c'est une très bonne chose que l'on devrait appliquer beaucoup plus souvent.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 4** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** :

**Monsieur François ARMADA** :

Dans ce préavis, on parle d'un plan décennal d'entretien des bâtiments scolaires. J'approuve tout à fait cette démarche. Elle a le mérite de pouvoir anticiper et de fixer des choix de priorités dans l'élaboration des travaux d'entretien. J'aimerais juste savoir s'il existe la possibilité d'étendre cette manière de faire à tout le parc immobilier de la Commune ?

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD** :

Je remercie Monsieur le Conseiller d'avoir posé cette question, parce que c'est un souci de la Municipalité que de pouvoir s'engager dans ce sens. Une étude est en cours pour faire le constat de l'état de nos bâtiments. Nous savons que certains sont dans un état déplorable. Il s'agit de faire le constat, de chiffrer le coût total de la réfection et de vous présenter, ensuite, des étapes, avec une planification inscrite dans le temps et une demande de crédit pour la première étape comme dans le cadre du présent préavis. C'est effectivement dans ce sens-là que la Municipalité souhaite s'engager.

**Monsieur François ARMADA** :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD de sa réponse.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Il est pris acte du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires ;

Article 2.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre la première étape des travaux de réfection de divers bâtiments scolaires selon le programme énoncé dans le présent préavis ;

Article 3.- : Un crédit d'investissement de Fr. 1'973'000,-- lui est accordé pour une part des travaux de la première étape ;

Article 4.- : La dépense sera imputée au compte N° 914.3528 « réfection bâtiments scolaires – URBAT – étape 1 » et amortie en 10 ans au plus.

**9. PREAVIS N° 26, CONCERNANT LE PLAN D'ACTION EN MATIERE DE POLITIQUE DE LA JEUNESSE ET LA REPOSE A LA MOTION DE MADAME LA CONSEILLERE DAMARIS BRASEY « POUR UNE AIDE FAMILIALE ET SOCIALE » (MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie, Monsieur Patrik DURUZ est prié de donner lecture des conclusions du rapport de sa Commission.

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Je me bornerai peut-être quand même tout d'abord à rappeler les termes de la motion BRASEY puisque ceux-ci n'ont pas été repris dans le préavis, simplement pour mémoire.

Madame la Conseillère BRASEY avait prié le Conseil de bien vouloir accepter, le soir du 6 septembre, si ma mémoire est bonne, d'engager un éducateur ou une éducatrice de rue et / ou une assistante sociale pour les quartiers périphériques de notre ville d'Yverdon-les-Bains. Suite à la délibération de la Commission, au vu de ce qui a été exposé dans le rapport, la Commission, par 7 voix pour et 1 abstention vous propose d'accepter l'article unique du préavis N° 26, tel que présenté.



La Commission était composée de :

Mesdames BRASEY Damaris, ROBELLAZ Elisabeth, GIORGIATTI SUTTERLET Silvia, SAUGY Nathalie et Messieurs WERKLE Michel, BLUM Pascal, VUAGNIAUX Yves et DURUZ Patrik.

Madame Monique MÜLLER, excusée, n'était pas remplacée.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'ai une question. Sous le point B3, il est parlé de l'engagement d'un éducateur ou d'une éducatrice supplémentaire. Ma question est la suivante :

- Quand ce deuxième éducateur ou cette éducatrice sera-t-il / elle engagé / e.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Cette question a aussi été abordée dans la Commission et je me rallie à la question de Monsieur ROMAILLER parce que le sentiment que nous avons, c'est que cela reportait la chose assez loin. Je suis assez heureuse ce soir de voir arriver une pétition qui va dans ce sens et je me réjouis d'entendre la réponse de la Municipalité.

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

La voie choisie par la Municipalité, c'est celle de la RAS, la régionalisation de l'action sociale.

L'Association pour la Jeunesse d'Yverdon-les-Bains et sa Région – AJYR – je continue avec les abréviations, a interpellé la RAS pour que cet objet soit effectivement inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil intercommunal, qui regroupe, je vous le rappelle, 59 communes.

Evidemment, cela prend un certain temps. Le conseil intercommunal de la RAS ne siège pas tous les mois, mais 3 à 4 fois par année maximum.

Nous avons entendu tout à l'heure Monsieur le Président du Conseil communal dire qu'une pétition avait été déposée devant ce Conseil et il a eu l'excellente idée de faire en sorte que ce soit la Commission qui a planché sur ce préavis 26 qui soit reconduite pour l'étude de cette pétition.

On verra à quoi aboutiront les travaux de cette commission. On pourra imaginer peut-être que l'engagement d'un éducateur de rue se fasse plus rapidement que la voie choisie par la Municipalité, celle de la RAS, je vous le rappelle, puisqu'on peut imaginer que si les 59 communes adhèrent à cette option supplémentaire, cela pourra mettre un certain nombre de mois.

Voilà l'état de la situation.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'ai bien entendu Monsieur FORESTIER. Je comprends qu'il y a des lourdeurs administratives, mais je désire, et je crois que je ne suis pas le seul, que l'on fasse vraiment diligence. On l'a vu avec le camping : on sait faire aller vite quand il faut, mais je crois qu'il faudrait dans ce cas précis faire rapidement les choses et je vous demanderais ce petit amendement afin disons que l'on demande à ce que des gens viennent, que la Commune d'Yverdon montre l'exemple à la RAS et que les autres communes très certainement suivront derrière.

**Monsieur le Président :**

Je ne vois pas d'amendement à cet article 1.

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

J'aimerais peut-être abonder dans ce que vient de dire Monsieur ROMAILLER, mais, quand même lui rappeler que ce n'est pas pour rien que cette voie a été choisie. Dans son rapport d'activité de cet été, Monsieur MESSADI a bien dit que sur les 74 jeunes dont il s'est occupé, 36 provenaient de villages voisins. Donc, la question que l'on peut se poser ce soir est la suivante :

- n'est-ce véritablement qu'à Yverdon-les-Bains de subvenir, disons, au paiement des activités d'un(e) deuxième éducateur(trice) ? On peut se poser la question.

AJYR a déjà fait une enquête auprès des communes concernées par la régionalisation de l'action sociale, 59 je vous le rappelle. Voilà 15 jours à 3 semaines que cette enquête a été faite et, pour l'instant, 2 communes sur les 59 ont répondu favorablement.

**Madame Damaris BRASEY :**

J'aimerais quand même vous rappeler que, l'été passé, c'est quand des personnes de l'extérieur sont venues que ces jeunes Yverdonnois ont causé le plus de problèmes ici, à Yverdon.

Le 14 / 15 mai 2002 commence l'Expo. 10'000 personnes par jour environ se trouveront dans cette cité. Personnellement, je crois que l'on doit absolument agir avant que l'été n'arrive et que de nouveaux problèmes ne recommencent.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

### **La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

#### **Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :**

J'ai été pour le moins étonné de la rédaction du rapport de la Commission qui, sur pratiquement la moitié du contenu, tergiverse sur la procédure adoptée par la Municipalité. Soit, il y a peut-être interprétation, c'est possible, mais je crois que tout le monde l'aura compris, par l'intermédiaire de ce préavis, la Municipalité souhaitait donner l'occasion à ce Conseil et notamment à une commission ad'hoc, de pouvoir discuter très largement sur la politique de la jeunesse dans cette commune. Sur le fond même de cette opération, rien, rien n'est retranscrit dans le rapport par rapport à des solutions que l'on aurait pu imaginer novatrices par une nouvelle conception en matière de politique de la jeunesse puisque l'on s'est gaussé, pendant un certain temps ces dernières semaines, d'avoir certains plans d'actions et certaines initiatives qui allaient presque révolutionner la politique de la jeunesse.

La Commission aurait pu émettre des vœux, non pas des considérations claires et nettes, mais au moins des vœux sur des pistes à envisager dans ce cas précis.

J'en conclus donc que les solutions préconisées par la Municipalité sont adaptées et rationnelles, que la Municipalité est sur la bonne voie dans le cadre de sa politique de la jeunesse et, au vu du vote qui vient de se passer, que ce législatif cautionne de même cette opération. Et je crois que c'est bien de savoir pour tout le monde - pas forcément pour la Municipalité en place, mais la Municipalité à venir – que les lignes directrices émises dans un tel préavis peuvent être suivies comme cela on sait au moins sur quel pied danser.

#### **Monsieur Patrik DURUZ :**

J'aimerais juste répondre à Monsieur le Syndic la chose suivante : la rédaction du préavis a montré par la réaction du Conseil qu'il n'y avait pas besoin de dire cela en 8 pages. C'est exactement ce que vous avez dit qui est répété dans le préavis. On est sur la bonne voie, acceptez cette réponse.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Il est pris acte de la réponse apportée par la Municipalité dans le présent préavis à la motion de Madame la Conseillère Damaris BRASEY « pour une aide familiale et sociale »

### 10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

#### **Question de Monsieur Roland FAVRE (Conditions de circulation difficiles sur l'avenue des Bains)**

Il s'agit de trois questions, mais elles sont très courtes. Il y a deux façons de voir les choses : celle-là là : la der de la Presse Nord vaudois qui s'amuse à chronométrer les camions à travers la ville, ils ont parfaitement raison, puis, il y a l'autre, les questions que je vais poser.

L'article 59 de notre règlement m'autorise à poser une ou plusieurs questions, il y en aura trois, et à émettre un vœu à l'intention de la Municipalité, et surtout à l'intention de la Direction de police.

Voici mes questions :

- Les instances dirigeantes de la police municipale ignorent-elles que l'on peut prévoir une situation délicate à l'avance ?
- Ignorent-elles également qu'il existe un service INFO ROUTE ? Si tel est le cas, le numéro est le 0800 817 818. Les automobilistes le savent par cœur.
- Ignorent-elles qu'il existe une sortie autoroute autre qu'Yverdon-Sud, c'est-à-dire Yverdon-Ouest ?

Je doute beaucoup obtenir une réponse satisfaisante ce soir et même dans une prochaine séance parce que le mal est fait.

Au début de la semaine passée, lundi et mardi 26 et 27 novembre, le chantier interminable de l'avenue des Bains a été le théâtre du plus beau chaos possible. Des bus TRAVYS, des bus PTT, des poids lourds, des chars de betteraves sur une seule piste parce que les ouvriers étaient en train de poser le revêtement. Une seule piste réglée avec un feu à 20 secondes, c'est dire qu'il n'y a pas grand monde qui passait. Moi qui étais otage dans un des bus, je me suis quand même permis d'appeler la police qui m'a répondu, comme d'habitude, très poliment et aimablement *La police d'Yverdon à votre service*. Si bien que j'ai posé la question un peu moins gentiment, et je m'en excuse auprès de l'agent qui m'a répondu, en demandant *Mais où est-elle, la police à notre service ?*

Résultats : des élèves et des voyageurs retardés, des usagers mécontents.

J'exprime seulement un vœu ou un espoir : c'est que l'on confie la gestion des flux de trafic que l'on aura, de façon encore plus accrue l'année prochaine, surtout lors des journées cantonales de Vaud et Genève, il y aura une masse de voitures, que l'on confie donc cette gestion à des responsables compétents, sachant anticiper et non démêler des situations difficiles.

J'admire le travail des agents que l'on envoie au charbon dans des conditions difficiles. Mon admiration ne remonte pas jusqu'à leurs responsables.

**Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :**

Je prends acte de votre vœu et de votre espoir. J'ai moi-même été incommodé aussi par la situation que vous avez décrite. Cela arrive, c'est vrai et j'en suis navré pour vous et pour tous ceux qui ont eu à subir ce genre d'inconvénients. Il est vrai que c'était un chantier particulièrement difficile. Avons-nous les compétences nécessaires à le gérer ? Vous en doutez peut-être, mais en tout cas, nous devrions faire mieux en sorte que cela s'améliore pour le futur.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Je ne pense pas que ce sera difficile de faire mieux parce que c'était vraiment la catastrophe.



### **Interpellation de Madame Damaris BRASEY (Effectif des classes yverdonnoises)**

Pour introduire ce texte, j'aimerais d'abord faire remarquer le flou qui existe entre les responsabilités de la Commune et du Canton concernant les affaires de la gestion scolaire. Plus spécifiquement, qui décide des enclassements, qui peut avoir une influence sur ceux-ci ?

Autre question concernant les directeurs : sont-ils « serviteurs-exécutants » du Département de Jeunesse et Formation ou sont-ils en place pour défendre l'enseignement des élèves, leur épanouissement ou encore un peu des deux et dans quelle mesure ?

C'est face à toutes ces interrogations que je vous présente ce qui suit sous forme donc d'une interpellation et non d'une motion.

Suite aux remarques de la Commission de gestion concernant les enclassements au niveau secondaire, il me semble qu'il serait opportun de parler également du primaire. J'ai eu l'opportunité d'avoir quelques chiffres concernant le nombre d'élèves à Yverdon et à Yvonand et environs.

Je peux premièrement remarquer que ces chiffres sont étonnants :

- On trouve, à Yvonand, des classes comprenant 15 élèves, à plusieurs reprises.
- A Yverdon, par contre, on peut remarquer que les effectifs maximaux sont dépassés. Un exemple : alors que dans les classes non-EVM, conformément au règlement d'application, on pourrait demander le partage d'une classe dès que les 24 élèves sont dépassés pour les classes enfantines et primaires (article 191), dans l'établissement Edmond-Gilliard il se trouve qu'il y a 2 fois 25 élèves et 1 fois 26 en troisième année. Les autres classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sont au maximum légal de leur capacité.

Quant aux classes EVM, les maxima sont de 22 élèves pour les cycles initial et primaire (article 165), et l'on trouve dans le même établissement 2 classes de 23 élèves en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires.

Pour apporter un peu d'humour au milieu de tous ces chiffres, je vous rappellerai que si vous grillez un feu rouge, généralement, cette infraction est suivie d'une amende.

Quand l'Etat formule et adopte des lois, il serait souhaitable qu'il les applique lui aussi !

Au vu de ces considérations et du dossier pénibilité que vous connaissez certainement bien au travers de la presse, quelle est la marge de manœuvre du Municipal des écoles afin que ce genre de situation ne perdure pas à Yverdon ?

Je vous rappelle que les enclassements sont faits au mois de février et qu'il est donc important que des décisions politiques soient prises avant que ce travail ne commence. De plus, comme l'APE le décrit dans l'édito de son dernier bulletin, les maîtresses éreintées par les tâches croissantes auxquelles elles ont à faire face, la maladie les guette sans cesse. Et que se passe-t-il à Yverdon lorsqu'une malade ne peut enseigner ? On cherche une remplaçante, me direz-vous ? Et bien non, puisqu'il n'y en a presque plus ; on donne congé aux élèves, quelquefois à 07 h 45, et aux parents de se débrouiller ! Même si les autres maîtresses sur place ont l'obligation d'accueillir les enfants ne pouvant rester à la maison. Cette dernière situation se passe régulièrement et je pense que nous avons à réagir.

Je vous remercie de votre attention et attends la réponse du Municipal des écoles.

**Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :**

Je vais répondre immédiatement à ces questions, en espérant être aussi complet que possible et s'il devait y avoir des lacunes, je me fendrai d'une réponse plus complète.

Tout d'abord, vous dites, Madame la Conseillère, qu'il y a un flou entre les compétences respectives de la Commune et du Canton en matière d'enseignement, mais je crois que dans le domaine précis que vous citez ce soir, il n'y a pas de flou. L'enclassement est du ressort du Département et donc de ses directeurs et la Municipalité, par le biais de son municipal délégué ou la Commission scolaire n'ont que très peu de marge de manœuvre dans ce domaine-là, comme vous le dites à la fin de votre intervention. Quand je dis très peu de marge de manœuvre, c'est quasiment un euphémisme, pour ne pas dire pas de marge de manœuvre du tout.

Vous demandez si les directeurs sont au service du Département ou au service des enfants ? Un réponse de Normand dirait qu'ils sont au service des deux, mais je crois qu'ils sont avant tout au service des enfants. Vous le savez aussi bien que moi, ils essaient de faire tout leur possible pour que les enfants soient mis dans des classes situées à proximité de leur lieu de domicile, en tout cas au primaire, c'est bien le vœu de tout le monde que l'on ait une école de proximité et que l'on n'envoie pas des enfants n'importe où en ville. Bien sûr, il y a des cas exceptionnels, qui concernent un très faible pourcentage d'élèves et ils sont toujours regrettables, qui doivent se déplacer d'un endroit à un autre parce que le collège situé immédiatement à proximité de leur domicile ne permet pas, pour des raisons de taille de classes justement, de les accueillir tout à côté.

C'est vrai que lorsqu'on atteint les maxima dans les classes, il faut déplacer des enfants et, en général, on tombe toujours sur des situations particulières dans un quartier où des classes manquent et où des élèves arrivent juste en surnuméraires, à deux ou trois, et qu'il faut envoyer ailleurs.

Vous citez, dans votre interpellation, le cas d'Yvonand qui, pour certaines classes peut se permettre d'avoir 15 élèves plutôt que des 20 ou 24 que nous avons à Yverdon-les-Bains. Et bien oui, c'est une réalité dans ce canton, les arrondissements et les établissements sont ainsi

faits que les communes de la campagne peuvent se permettre plus de choses que les communes urbaines où l'on essaie de compléter les classes au maximum, alors que l'on n'a pas le choix ailleurs dans les groupements primaires, par exemple, où il faut bien faire avec. Lorsqu'on a un nombre d'élèves qui est juste suffisant ou juste insuffisant, on laisse la classe ouverte justement pour éviter de déplacer ces élèves loin de leur domicile parce que, dans ce cas, cela devient très loin. Vous savez que parfois, le système des transports n'est pas suffisamment performant pour permettre ce transport dans des conditions qui soient acceptables pour les enfants et pour les parents. A Yverdon-les-Bains, comme dans les grandes communes, on n'a pas cette situation-là, puisqu'on a un nombre de classes beaucoup plus important qui nous permet de « jongler » beaucoup plus facilement avec ces effectifs et cet enclassement.

Vous prenez les cas, évidemment, qui posent problème, c'est-à-dire les classes ouvertes avec l'effectif juste en dessous ou juste à la norme supérieure et, au fil de l'année, on sait bien qu'il y a des mouvements d'élèves dans les établissements scolaires de la ville, des déménagements et des arrivées et, comme par hasard, il arrive fréquemment que ce soit dans les quartiers où les classes sont déjà presque overbookées que ces enfants arrivent et il faut bien les enclasser quelque part. Ensuite, nous avons une ou deux unités de marge, après quoi, il y a un dédoublement de classe lorsque la situation est trop grave, avec possibilité d'avoir un assistanat.

C'est vrai qu'il y a des situations difficiles à vivre dans certaines classes ou certains quartiers. Mais, il existe aussi le cas inverse où l'on avait pu juste ouvrir une classe à 18, par exemple, et que l'on se retrouve, au bout de 6 mois, et c'est le cas actuellement, avec au cycle primaire I une classe qui se retrouve avec un effectif de 14. Si la situation empire encore, il faudra voir pour fermer cette classe, ce qui ne serait non plus pas souhaitable pour les enfants qui s'y trouvent. Donc, la situation se présente dans les deux sens et il ne faut pas toujours citer les cas les plus négatifs. C'est vrai que cette classe à 14 est exceptionnellement agréable pour l'enseignant et pour les enfants qui ont la chance de pouvoir y aller. Mais c'est le hasard et la chance ou la malchance qui dictent les choses dans ce cas-là.

Dernier point, en ce qui concerne les remplaçants : vous savez que l'on se trouve dans une situation extrêmement difficile et tendue au niveau des enseignants aujourd'hui dans ce canton. Nous n'avons pas assez d'enseignants et lorsque des enseignants tombent malades pour quelques jours et sont absents, il est parfois difficile, voire impossible de les remplacer immédiatement. Si la maladie ou l'absence se prolongent, ce sont naturellement des choses qu'il faut prendre en main. Dans toute la mesure du possible, ces situations sont évitées, mais vous les avez vécues personnellement ou des personnes de votre connaissance l'ont vécu. Il peut arriver, mais c'est extrêmement exceptionnel, que nous devions téléphoner aux élèves, par l'intermédiaire des directeurs et du secrétariat pour leur annoncer l'absence d'une matinée ou une journée. A ce moment-là, effectivement, c'est le réseau des parents qui doit prendre le relais, mais encore une fois, c'est extrêmement rare et, dans les situations délicates, il est toujours possible d'envoyer son enfant à l'école, dans une autre classe, comme cela peut arriver.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question avec cette réponse qui, probablement, ne vous satisfera pas .



**Madame Damaris BRASEY :**

Effectivement, cette réponse ne me plaît pas ; elle ne répond pas du tout à ce que je pensais. Effectivement, quand tout va bien, on n'en parle pas, c'est vrai ; on peut le relever, libre à vous de le faire et c'est bien. Si on veut améliorer les choses, et bien faut en parler car si on se tait en disant que tout va bien, il y a des cas aussi qui sont bons, je vous rappelle quand même que l'on n'arriverait pas à ce genre de choses si les maxima ou plutôt si les normes décidées au mois de février étaient de 20 élèves, on aurait une petite marge. Ce qui se passe c'est qu'on se dit qu'on peut aller jusqu'à 22 ou 24, on vise ce but-là et c'est comme cela que l'on arrive à des situations difficiles.

D'autre part, vous dites « *extrêmement rare* » : sur deux enfants scolarisés de première à quatrième, les deux chez nous ont déjà passé une journée à la maison.

Suite à toutes ces situations, je vous propose une résolution, puisqu'il n'est pas possible d'avoir une action directe sur le canton.

**RESOLUTION :**

**Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité de faire toute la pression possible afin que les normes des enclassements soient respectées par les directeurs en place.**

**Dans un cas contraire, le Conseil communal demande à la Municipalité de traiter en table ronde Direction – Département – Municipalité et de défendre les intérêts communaux de toutes leurs forces.**

**Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :**

Si je pourrais facilement me rallier à la rédaction de cette résolution, cela me gêne un petit peu le sous-entendu de dire que l'on n'a pas fait notre travail concernant la pression à laquelle vous faites allusion auprès du Département.

Je vous invite à faire une chose, Madame BRASEY : vous venez la semaine prochaine au Palais de Rumine où siège l'honorable Grand Conseil vaudois et vous verrez, lorsque nous traiterons du département DFJ de manière budgétaire, ce sera assez édifiant pour répondre tout seul à la question que vous posez.

**Madame Damaris BRASEY :**

Je continue et je persiste. Je sais que c'est difficile dans ce Canton. Je pense que les Municipaux peuvent toujours faire mieux. Je n'ai pas dit que vous faisiez mal votre travail.

On peut toujours faire mieux, toujours s'améliorer. Je vous demande simplement de mettre encore un peu plus de pression.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote.

**Résultat** : cette résolution est acceptée par **23 OUI** contre **22 NON**.



**Motion de Madame Damaris BRASEY (Pour une restructuration complète de la gestion des classes et bâtiments scolaires)**

J'ai le plaisir de vous présenter la motion ci-après qui est intitulée « Pour une restructuration complète de la gestion des classes et bâtiments scolaires ». Mais j'aimerais tout d'abord vous dire qu'avant mardi, je ne pensais pas intervenir aujourd'hui, en me disant que c'est bientôt les vacances et je finis tranquillement. La situation a fait que j'ai dû changer mes plans. Voilà.

Je rappelle donc le titre de ma motion : « Pour une restructuration complète de la gestion des classes et bâtiments scolaires ».

Si je vous présente cette motion, c'est que premièrement c'est un domaine pour lequel la Municipalité a un droit de regard et d'action.

Combien de classes naviguent matins et après-midi d'un collège à l'autre ?

Combien de classes sont vides et pas utilisées, année après année ?

Deux exemples :

- Le Collège de la Vilette a une classe vide depuis environ deux ans et cette classe était déjà vide il y a quatre ans, si mes données sont justes.
- Le Collège des Quatre-Marronniers a deux classes vides cette année.

Cela fait, rien que pour ces collèges et pour cette année, 3 fois environ 80 m2 de vides !

J'ai déjà fait plusieurs fois ce genre de remarques, mais il semble que les choses ne peuvent pas changer si facilement.

C'est pourquoi je vous propose d'accepter cette motion qui demande **la restructuration de toute la gestion et distribution de nos collèges et classes scolaires.**

Ce travail pourrait commencer dès le début de l'année 2002, donc avant les enclassements dont j'ai parlé auparavant et, de ce fait, préparer une rentrée 2002-2003 des plus idéales.

Je vous remercie de votre attention et vous demande d'accepter cette motion qui tient compte des intérêts de tous, élèves, corps enseignant, directeurs et, enfin, nos citoyens qui paient des impôts.

Je vous rends attentifs que cette motion est vraiment encore le chantier : on met toutes les cartes sur la table, on réfléchit pour vraiment faire quelque chose d'utile.

**La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion proposée par Madame Damaris BRASEY :**

**Monsieur André PERRET :**

Je trouve que la motion part d'un bon sentiment mais, je me mets quand même à la place de la Municipalité qui reçoit la question ou la demande de restructurer l'organisation des classes ? Dans quel sens, Madame ? Restructurer pour restructurer ? Restructurer avec un but, un objectif ? La motion, finalement, ne dit rien, si ce n'est qu'envoyer une grande idée sur la table et ensuite, débrouillez-vous avec !

Je vous propose dans ce cas-là de refuser d'entrer en matière sur cette motion. Madame BRASEY a encore je crois une séance pour préciser ce qu'elle veut et quels sont ses objectifs. Merci.

**Madame Damaris BRASEY :**

Désolée, la motion fait un tout. Je crois que j'ai expliqué qu'il y a des classes vides, des élèves qui courent matins et après-midi d'un collège à l'autre pour essayer d'attraper l'heure, surtout.

Je crois, et cette motion le dit, que si on met toutes les cartes sur la table et que l'on a une réflexion, c'est pour que les choses aillent mieux, soient moins compliquées, permettant aux élèves de moins courir d'un collège à l'autre, qu'il y ait des classes d'autant plus proches du domicile, c'est le moins que l'on puisse faire.

**Monsieur André PERRET :**

Justement, la précision donnée ici montre, j'imagine, ou chacun peut comprendre, que si les classes sont vides, ce n'est pas par hasard : c'est que dans le quartier on manque d'élèves pour remplir le collège. Il y a donc une autre possibilité : augmenter le tourisme entre collèges. Et Madame BRASEY, qui certainement doit avoir des enfants à l'école, est très préoccupée par ce genre de problème, va intervenir ou faire intervenir l'année prochaine quelqu'un pour dire : *C'est inadmissible, dans la nouvelle réorganisation, il n'y a plus de classes vides, ça va, mais alors nos élèves courent d'un collège à l'autre, ce qui n'est pas admissible.*

Je crois que les directions – j'ai présidé 4 ans la Commission scolaire et j'ai donc vu les directeurs des écoles toutes les semaines – font d'énormes efforts pour limiter les déplacements et, finalement pour occuper dans les meilleures conditions leurs bâtiments. Et c'est vrai que l'on met régulièrement les choses sur la table et qu'à l'impossible, nul n'est tenu.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Pour ma part, sur le principe, j'appuierai la motion de Madame BRASEY.

Je fais également partie de la Commission scolaire et je sais l'attention que portent les directeurs du primaire pour que les choses se passent le mieux possible, ceci particulièrement au primaire. Mais je dirais qu'au secondaire, il reste quand même des lacunes. S'il est vrai que nos enfants sont autonomes, qu'ils peuvent se déplacer à vélo, il n'empêche que des enfants qui habitent à l'orée de Montagny, Grandson vont finir à la Passerelle, à l'autre bout, tous les jours, quatre fois par jour. Ce sont des choses qui pourraient se revoir.

Je pense qu'il y a encore du travail à faire et rien que pour cela, je soutiendrai cette motion.

**Monsieur Robert FAVRE :**

Afin que l'on ait quand même une notion un peu plus précise, j'aimerais demander à Monsieur le Municipal des écoles ce que cela représente en pour cent ces trois classes vides ?

**Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :**

En dépit de toute l'amitié que je porte à Madame BRASEY et à Madame GIORGIATTI et à leurs questions, je dois proposer de rejeter cette motion pour les raisons suivantes :

- Tout d'abord en ce qui concerne les classes vides qu'évoque Madame BRASEY : il y en a effectivement une à la Villette et deux aux Quatre-Marronniers. Sur le nombre de bâtiments scolaires que nous avons, ce qui représente plusieurs centaines de classes dans la Commune, cela représente un faible pourcentage, vous l'admettez.

J'aimerais que l'on se souvienne qu'il n'y a pas si longtemps, 4 ou 5 ans au maximum, nous n'avions pas assez de classes dans cette commune. Nous avons fait des efforts très importants - et le préavis que vous avez discuté ce soir l'a rappelé - pour améliorer l'offre en matière de salles de classes dans cette commune. Nous avons pu, grâce à cela, offrir des conditions d'accueil nettement améliorées pour les élèves de cette commune et, également, renoncer à un certain nombre de locations. Le premier bail de St-Roch a été résilié, ce qui nous a permis de faire des économies sur le plan des locations et d'avoir, je le rappelle et c'est ce qui est le plus important, des locaux adaptés à l'enseignement.

Alors si, maintenant, au bout de ces années de difficultés et d'efforts nous avons 3 classes vides, ce n'est pas un mal et je dirais que ce n'est même pas assez dans la situation actuelle. Pourquoi ? Et bien parce que, vous le savez, l'Ecole vaudoise a évolué avec EVM, que l'on travaille beaucoup plus en groupes, que l'on a besoin de salles de dégagement dans les collèges et que celles-ci sont trop peu nombreuses en temps normal. Les salles vides que Madame BRASEY a citées ne sont pas, et de loin, toujours vides : elles sont utilisées fréquemment par des groupes d'élèves pour des travaux particuliers. Donc, il faut absolument garder ce petit ballon d'oxygène, voire l'augmenter pour avoir plus de salles de dégagement. Voilà pour la première raison.

- La deuxième chose que j'aimerais relever : lorsque vous dites qu'il faut restructurer, il faut éviter, dans toute la mesure du possible, la circulation des élèves dans la ville : c'est bien à cela que s'attachent chaque année, au printemps, les directions.

Que l'on fasse pression auprès des directions pour que le nombre de classes soit tolérable, conforme aux normes, que l'on fasse un peu plus pression sur les directeurs pour qu'ils prennent mieux en compte les cas délicats, parce qu'ils le font déjà beaucoup : il reçoivent tous les parents concernés, chaque fois que des problèmes se présentent. Les cas évoqués par Madame GIORGIATTI, bien sûr qu'ils se présentent, j'en suis conscient, puisque je croise de temps en temps son fils qui vient depuis la Passerelle pour rentrer chez lui. C'est vrai que je ne comprends pas moi-même, mais c'est un cas ou quelques élèves sur quelques milliers d'élèves à Yverdon. Ce que je veux dire c'est que je n'excuse pas ni ne justifie ces situations-là. On sait qu'il y a des problèmes à Yverdon-les-Bains, notamment dans le quartier des Cygnes et des Foulques où il y a une population importante d'enfants et pas de collège assez grand. Le collège existant ne peut pas être agrandi et l'on n'a pas de possibilité d'extension, mais je rappelle qu'il s'agit de quelques cas sur quelques milliers de cas qui sont gérés au mieux des situations.

Chaque année cette question de savoir quel élève doit aller à quel endroit, comment est constitué le bâtiment scolaire et comment le faire accueillir les enfants est posée. On remet tout à zéro et on recommence l'opération. Dire qu'on ne le fait pas, c'est faux : on le fait chaque année.

Je vous propose donc de rejeter cette motion.

**Madame Damaris BRASEY :**

Première chose, peut-être pour répondre à Monsieur PERRET : je sais prendre de la distance puisque moi-même j'ai demandé que mes enfants aillent un peu plus loin que le collège où ils auraient pu aller. Votre argument ne tient donc pas du tout. Par contre, ils peuvent aller à pied et ne traversent pas la ville.

Deuxième chose : si je prends les flux, et c'est quand même important, pour des petits enfants qui traversent des routes importantes, même dans le secondaire, avec des 7<sup>ème</sup> année, on vient d'en parler, je crois que cela est inacceptable, nous avons assez d'autres moyens.

Je remarque qu'année après année, je le dis bien, les directeurs font le maximum pour éviter ces situations, mais on essaie d'améliorer une petite situation si bien que cela donne des aberrations.

Alors à mon avis, il vaut mieux déposer quelque chose, retravailler à travers une réflexion pour qu'il en sorte quelque chose de salubre. C'est ainsi que l'on arrivera à améliorer la situation.

Autre chose, le collège de la Passerelle normalement, donc De Félice, devrait avoir et accueillir trois niveaux différents : terminales à options, voies générales et voies bac et redistribuer. Mais cela, c'est pour l'avenir. Donc, ce serait aussi intéressant que l'on puisse commencer une réflexion, parce que cela c'est une demande du canton qui est déjà faite.

**Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :**

Sur cet aspect de la réorganisation des établissements secondaires, une réflexion est déjà en cours aujourd'hui pour voir comment les deux établissements scolaires pourront avoir les trois voies à l'avenir : voie secondaire à options, voie secondaire générale et voie secondaire baccalauréat. Evidemment qu'il y a une réflexion sur la répartition des classes dans la ville, c'est bien clair.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

J'aimerais quand même relever qu'effectivement, cet aspect de la question permettra certainement de résoudre une partie des problèmes des enfants qui ne sont pas des exceptions : ce sont des quartiers entiers qui, s'ils ne vont pas à Léon-Michaud, vont aller à la Place d'Armes en 5<sup>ème</sup> et qui finiront généralement à la Passerelle après, d'où qu'ils viennent. Le problème est donc géographique et pas de cas isolés.

Effectivement, cette manière de fonctionner vers laquelle on va tendre et qui, je l'espère, va aboutir rapidement, nous permettra aussi de résoudre cette question.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote.

**Résultat** : la prise en considération de cette motion est refusée à une évidente majorité.



**Question de Madame Damaris BRASEY (Salle de musculation)**

Existe-t-il à la Commune une liste exhaustive de tous les locaux communaux qui se prêtent ou se partagent entre départements ?

Pour aller plus loin : au sujet de la petite salle de musculation se trouvant sous la salle de gymnastique du Collège Pestalozzi, serait-il possible qu'elle soit partagée entre le corps de police et les adolescents de 7<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> ?

Cette salle est aujourd'hui peu utilisée et elle pourrait être fort utile pour ces jeunes gens qui poussent sans fin et qui auraient donc besoin d'être mieux et plus musclés, question de santé oblige.

Alors, je ne sais pas quel municipal pourrait me répondre quant aux synergies possibles en général et dans ce cas précis ?

**Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :**

S'agissant d'un bâtiment scolaire, je répondrai mais rapidement. On va prendre votre question, analyser la situation et on vous répondra, peut-être pas la semaine prochaine, mais de toute façon par écrit si c'est l'année prochaine.

**Madame Damaris BRASEY :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.



**Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Utilisation d'Internet pour l'envoi du courrier)**

Ma question s'adresse conjointement à la Municipalité et au Bureau de ce Conseil.

Elle concerne le courrier adressé aux Conseillers.

Notre Commune s'est dotée d'un site Internet, formidable outil dont l'utilisation est à mon avis encore loin d'être optimale. En parallèle, nombre de membres de ce Conseil ont mis leur adresse électronique à disposition du Bureau et du Greffe municipal.

Pour les Conseillers qui le désirent, il me semble évident que toute convocation ou tout envoi (je pense notamment au PV du Conseil, envoi peu économique pour une lecture souvent fort partielle) pourrait se faire via Internet.

Le moyen est non seulement rapide, efficace, écologique, mais représenterait une économie évidente pour la Commune.

La structure étant en place et opérationnelle, ne pourrait-on pas l'utiliser efficacement ?

**Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :**

En ce qui concerne le site Internet de la Commune, il est effectivement prévu à très court terme de créer sur ce site une partie dédiée aux autorités : à la Municipalité mais en particulier au Conseil communal ; une partie protégée par un mot de passe qui permettra à chaque Conseiller d'aller chercher des préavis, des rapports de commissions, des convocations ou des ordres du jour et procès-verbaux dont il aurait besoin. On envisage effectivement, pour les Conseillers qui le souhaitent, bien entendu, d'offrir la possibilité que le système lance un message e-mail chaque fois qu'une modification est introduite sur ce site de manière à ce que les personnes qui ne souhaitent plus recevoir de courrier papier à la maison puissent l'obtenir de cette manière-là.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Madame GIORGIATTI a parlé des convocations. Je crois savoir que, légalement les convocations ne peuvent pas transiter par ce canal.





**Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Pétition contre circulation à des vitesses excessives au quartier des Isles)**

J'ai une question à l'égard, je crois, du Municipal de la police, concernant aussi je crois une pétition qui a atterri sur le bureau de la Municipalité, au sujet de la circulation qui se fait à des vitesses excessives, je dirais, depuis plusieurs mois dans un quartier limité à 30, celui des Isles où il y a plein de haies et de petites villas. Il y a aussi pas mal d'enfants, de personnes du troisième âge qui souvent passent très près d'un accident.

J'aimerais savoir quelle suite la Municipalité compte-t-elle donner à cette pétition qu'elle a reçue voici quelques semaines ?

**Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :**

Effectivement, nous avons reçu une pétition, pas seulement une pétition d'ailleurs, mais aussi des lettres recommandées et même des plans pour améliorer la situation. Nous sommes en possession de tous ces documents qui ont été transmis à la Direction de police pour évaluer la situation et faire des propositions pour l'améliorer dans les meilleurs délais.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Merci. Je crois aussi qu'une mesure qui pourrait améliorer pas mal la sécurité, ce serait peut-être plus ou moins de faire respecter – c'est un détail - la taille des haies qui, à plusieurs endroits, dépassent une hauteur d'homme. C'est clair que des petits enfants qui passent là, avec la meilleure des volontés du monde, on ne les voit pas.

Je crois que le plan de quartier, sauf erreur, prévoit une hauteur limite pour ces haies. Alors, là aussi, je crois que ce serait un plus si on pouvait faire respecter ces normes.

**Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :**

Je prends note de votre observation. C'est vrai que nous allons faire des contrôles pour voir si les haies ont une hauteur réglementaire.

**Monsieur Jean-Marc COUSIN :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.



**Réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL (Question de Madame Damaris BRASEY sur le Pavillon du Pré-du-Canal)**

Je n'en ai pas fini. J'aimerais apporter deux réponses à deux questions qu'avait posées Madame BRASEY lors de notre dernier Conseil.

La première question concernait une moquette posée dans le Pavillon du Pré-du-Canal et elle posait la question de savoir de quelle année elle datait et il y avait plusieurs autres questions au sujet de l'hygiène de cette moquette.

Tout d'abord, il ne s'agit pas du tout d'une moquette mais de feutre Syntolan à base de fibres synthétiques, ce qui est absolument différent. J'ai d'ailleurs ici la documentation si vous souhaitez la consulter.

Deuxième point : ce feutre a été posé en juillet 1991 et donc pas à la construction du bâtiment qui est beaucoup plus ancien.

Si jamais, Monsieur MAURON, qui est représentant pour ce type de feutre, est à disposition pour vous donner toutes informations complémentaires.

J'aimerais encore ajouter que selon tous les tests effectués, et contrairement à ce que l'on croit généralement, il y a beaucoup moins de microbes et d'acariens dans un feutre que dans un linoléum, ce qui justifie pleinement l'utilisation de ce type de revêtement dans un collège.

Voilà en ce qui concerne la première question de Madame BRASEY.

**Réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL (Question de Madame Damaris BRASEY concernant Halloween)**

Je vais répondre à la deuxième question qui concernait, période oblige, la fête d'Halloween et le fait qu'une enseignante aurait fait subir à ces élèves – non, cela c'est moi qui le dis – aurait donné aux élèves de sa classe un travail écrit sur ce sujet.

Je répondrai comme suit :

- Il est vrai qu'une enseignante de troisième année du collège des 4-Marronniers a choisi de traiter le thème des traditions en connaissance de l'environnement, conformément au programme officiel, et de développer le sens de la chronologie chez ses élèves en étudiant quelques fêtes civiles, traditionnelles ou religieuses qui sont comprises entre le Jeûne fédéral et le 1<sup>er</sup> août.

Un des objectifs de ce genre d'enseignement est d'amener les élèves à faire la différence entre les fêtes traditionnelles, les fêtes religieuses et les commémorations civiles. Il s'agit de faire comprendre aux élèves que toutes ces célébrations n'ont pas le même statut dans notre société et que l'aspect mercantile justement est bien souvent prépondérant.

Il est difficile dans ce contexte, vous l'admettez, de passer à côté de la fête d'Halloween qui, depuis quelques années, semble intéresser au plus haut point les médias, beaucoup de commerçants de nos contrées et autres fabricants de produits dérivés. On peut même imaginer que l'annonce de la sortie du film *Harry Potter*, sur les écrans actuellement et que je vous encourage à aller voir, aux alentours de la fin octobre n'a pas été totalement fortuite ! Halloween plus les vacances et fêtes de fin d'année, voilà un excellent mélange d'ingrédients pour un film traitant de l'école des sorciers !

Pour en revenir au cours de l'enseignante, celle-ci a présenté deux textes accompagnés chacun d'un questionnaire. Le premier fait mention de la fête celte organisée en Irlande en l'honneur du dieu Samain, dieu des morts. De plus, il explique le phénomène de l'émigration des Irlandais et de leurs coutumes vers les Etats-Unis, puis le retour des familles américanisées sur le vieux continent avec la redécouverte de la célébration d'Halloween. Une explication pleinement complète, vous l'admettez, qui permet à l'enfant de se faire une idée d'Halloween.

C'est peut-être et très certainement la référence à une fête païenne qui a fait sortir Madame la Conseillère de sa réserve. N'est-elle pas déjà intervenue il y a quelques semaines auprès de la direction des écoles pour s'insurger que cette dernière ait organisé un spectacle scolaire avec des danses et des musiques africaines ? N'avez-vous pas demandé que votre enfant soit dispensé d'assister à cette manifestation – ce qui est votre droit le plus strict – en invoquant comme motif que ces danses et ces musiques ont pour origine des rites païens ? Mais, les enseignants et les élèves devront-ils désormais se voiler la face en passant devant les menhirs érigés il y a bien longtemps par des peuplades païennes au bord de notre lac ?

Quant au travail écrit mentionné par Madame BRASEY, il a eu lieu sous la forme d'un questionnaire à choix multiples reprenant certains des éléments figurant dans les textes étudiés. La moyenne de classe a été de 9,2 sur 10 et aucun élève ne s'est plaint d'avoir obtenu une si bonne note. Dans sa question, Madame la Conseillère enjoignait le Municipal de faire « sauter » le travail écrit. Ce n'est malheureusement pas ou heureusement pas en mon pouvoir et je ne pouvais me livrer à une telle opération !

Pour conclure, il a été constaté que l'enseignante n'a commis aucune faute professionnelle et qu'elle a abordé le sujet d'Halloween avec distance et circonspection. J'ai ici l'ensemble des documents présentés à cette classe.

Et parfois les enquêtes que nous menons, puisque vous nous avez demandé de mener une enquête, nous l'avons fait et c'est pour cela que nous avons trouvé l'enseignante

« coupable », cette enquête donc nous a aussi permis de découvrir – et ce n'est pas une rumeur – que c'était bien le mari d'une enseignante de ce collègue qui, il y a quelque temps, avait vendu des courges à la famille de Madame l'interpellatrice ...

**Madame Damaris BRASEY :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour son humour. Ce que je veux dire, puisqu'on ne veut pas ouvrir ici le Conseil à la population pour qu'elle vienne elle-même poser ses questions, on a assez dit qu'il y a des Conseillers, c'est ce que j'ai fait. Je crois que concernant les rites africains, j'ai téléphoné à la doyenne en question qui m'a bien expliqué ; ce n'est pas moi qui ai inventé, c'est elle qui m'a expliqué les choses.

Je crois que c'est bien de l'humour, cela fait rire les gens, mais il faut être aussi être des fois un peu plus nuancé. Et je remarque quand même, grâce à cette question, qu'il y a des enseignants qui font correctement leur travail, il y en a beaucoup, mais spécialement dans cette situation-là, j'avoue que j'apprécie que quelqu'un fasse du travail de cette manière là.

Je vous remercie.



**Réponse de Monsieur le Municipal Samuel GURTNER (Question de Madame Hélène GRAND concernant l'exercice des droits politiques à Yverdon-les-Bains et attitude et la police municipale à cet égard)**

Je voudrais répondre à une interpellation de Madame la Conseillère Hélène GRAND concernant l'exercice des droits politiques lors de la séance du Conseil communal du 5 juillet de cette année.

Madame la Conseillère, dans votre interpellation vous releviez que deux personnes qui récoltaient des signatures dans le cadre d'une pétition auraient été, deux heures durant, talonnées par deux agents de police qui auraient également procédé sur-le-champ à une interrogation en règle, après avoir saisi une feuille de pétition.

Après examen, il ressort qu'il s'agissait d'un contrôle superflu, mal effectué par un auxiliaire de police qui n'avait ni la formation, ni les compétences pour le faire.

Il va sans dire que la Municipalité n'a donné aucune consigne à la police municipale en ce qui concerne des réprimandes ou de la surveillance des actions citoyennes, étant d'avis, tout comme vous, Madame, qu'il faut encourager le citoyen à s'engager publiquement et non pas, au travers de tracasseries administratives inutiles, de le dégoûter de l'intérêt qu'il porte à la vie politique.

En ce qui concerne la surveillance des parkings à vélos, la police en effectue régulièrement dans le cadre de sa mission sur l'ensemble de la ville. Ces dernières portent d'ailleurs leurs fruits ; chaque année, plusieurs personnes sont déférées aux instances judiciaires pour des vols d'usage.

Je vous remercie de prendre acte de ces réponses.

**Madame Hélène GRAND :**

Je remercie Monsieur le Municipal de ses réponses, parce que je pense que l'histoire des parkings à vélos n'était pas dans la même question que celle de l'exercice des droits politiques.

Vous avez répondu tellement tard à mes questions que je les avais oubliées.

<b>11. EXPO.02</b>
--------------------

**Question de Madame Damaris BRASEY (Gazette de l'Expo)**

Une simple question concernant Expo.02. Je crois que je ne suis pas la seule à avoir reçu 3 exemplaires de cette gazette. Il est de notoriété publique que l'Expo doit faire face à des difficultés financières. Pourquoi donc recevoir à domicile sa gazette en trois exemplaires ? Trois pour moi et trois pour mon mari, je trouve que cela fait un petit peu beaucoup !

**Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :**

Cela doit avoir une relation avec le mérite des Conseillères et Conseillers ; personnellement, je ne sais même pas si j'en ai reçu un ... Cela doit être cela. Les temps sont durs.

Concernant l'Expo, je tiens à préciser que cette revue est éditée par la Société suisse des entrepreneurs qui doit théoriquement maîtriser son mailing. J'ai l'impression qu'il doit y avoir un bug, comme on le dit dans ce domaine-là.

J'espère que vous pourrez relever l'adresse et signaler l'erreur à cette société, sinon la prochaine fois, vous allez de nouveau en recevoir 6 ! Je crois que ce serait de bon augure. Je suis également persuadé qu'un seul exemplaire aurait amplement suffi compte tenu des affirmations erronées que certains articles contiennent.



**Question de Monsieur Patrik DURUZ (Point Expo.02 à l'ordre du jour)**

Une simple question également. Je ne me souviens plus sur la base de quelle discussion nous avons introduit ce point Expo.02 à l'ordre du jour du Conseil communal. Il me semble que les raisons invoquées ont de moins en moins de valeur et je mets en question effectivement la présence même de ce point spécifique à notre ordre du jour pour la suite de nos séances.

**Monsieur le Président :**

La question en tout cas avait été discutée en début d'année. Ce Bureau avait décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour. C'est vrai que le bureau prochain peut tout à fait supprimer ce point de l'ordre du jour. Il avait été décidé par le Conseil communal suite à une proposition de Monsieur le Conseiller KLAUS, qui demandait à ce que toutes les questions concernant Expo.02 puissent être traitées en dernier, après les propositions individuelles et interpellations.

Mais c'est vrai que le prochain Bureau pourra tout à fait décider de supprimer ce point.

**Monsieur le Président :**

La discussion n'étant plus demandée, elle est close.

Nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite un bon retour chez vous. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous dans une semaine, à savoir le jeudi 13 décembre pour notre prochaine et dernière séance de l'année. Vous pourrez venir dès 19 h 00 afin de retirer vos jetons de présence.

La séance est levée à 22 h 16.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-Claude RUCHET

Marlyse BIDERBOST

Président

Secrétaire

# TABLE DES MATIERES

## du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2001

	Pages
1. Appel .....	390
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 <sup>er</sup> novembre 2001 .....	390
3. Assermentation.....	391
4. Communications du Président .....	391
5. Communications de la Municipalité (C / 6) .....	392
6. Préavis N° 22, concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2000 (Monsieur Xavier MARTI, Président de la Commission de gestion, rapporteur) .....	393
7. Préavis N° 23, concernant concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'320'000,-- pour des travaux de réaménagement du camping des Iris (Monsieur Robert FAVRE, rapporteur).....	394
8. Préavis N° 25, concernant 1. la présentation du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires ; 2. une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'973'000,-- pour entreprendre les travaux de la 1 <sup>ère</sup> étape du plan de réfection (Monsieur Yves VUAGNIAUX, rapporteur).....	410
9. Préavis N° 26, concernant le plan d'action en matière de politique de la jeunesse et la réponse à la motion de Madame la Conseillère Damaris BRASEY « pour une aide familiale et sociale » (Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur) .....	413
10. Propositions individuelles et interpellations .....	417
<i>Question de Monsieur Roland FAVRE (Conditions de circulation difficiles sur l'avenue des Bains).....</i>	<i>417</i>
<i>Interpellation de Madame Damaris BRASEY (Effectif des classes yverdonnoises).....</i>	<i>419</i>
<i>Motion de Madame Damaris BRASEY (Pour une restructuration complète de la gestion des classes et bâtiments scolaires) .....</i>	<i>423</i>
<i>Question de Madame Damaris BRASEY (Salle de musculation) .....</i>	<i>428</i>
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Utilisation d'Internet pour l'envoi du courrier) .....</i>	<i>429</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Transmission de l'ordre du jour des séances du Conseil communal à la presse) .....</i>	<i>430</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Pétition contre circulation à des vitesses excessives au quartier des Isles).....</i>	<i>431</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL (Question de Madame Damaris BRASEY sur le Pavillon du Pré-du-Canal).....</i>	<i>432</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL (Question de Madame Damaris BRASEY concernant Halloween).....</i>	<i>432</i>



	<i>Réponse de Monsieur le Municipal Samuel GURTNER (Question de Madame Hélène GRAND concernant l'exercice des droits politiques à Yverdon-les-Bains et attitude et la police municipale à cet égard).....</i>	434
<b>11.</b>	<b>Expo.02.....</b>	<b>435</b>
	<i>Question de Madame Damaris BRASEY (Gazette de l'Expo).....</i>	435
	<i>Question de Monsieur Patrik DURUZ (Point Expo.02 à l'ordre du jour).....</i>	436